



CASSF

Présidence

ANSFL

Association Nationale
des Sages-Femmes
Libérales

Secrétaire

UNSSFF

Union Nationale des
Syndicats de Sages-
Femmes Françaises

Trésorière

ANESF

Association Nationale
des Etudiants Sages-
Femmes

ANFIC

Association Nationale
Formation Initiale et
Continue

ANSFC

Association Nationale
des Sages-Femmes
Cadres

ANSFT

Association Nationale
des Sages-Femmes
Territoriales

ANSFTF

Association Nationale
des Sages-Femmes
Tabacologues
Françaises

ASFEF

Association des
Sages-Femmes
Enseignantes
Françaises

ASINCOBROB

Association
d'Information, de
Formation Continue
des Praticiens de
l'Obstétrique

CNSF

Collège Nationale des
Sages-Femmes

ONSSF

Organisation Nationale
des Syndicats de
Sages-Femmes

Avec la participation
du

CONSEIL NATIONAL
DE L'ORDRE DES
SAGES-FEMMES

LA SANTE DES FEMMES

Le CASSF dénonce les politiques de Santé Publique qui ne permettent plus aux sages-femmes de remplir leur mission dans son aspect d'accompagnement humain, préventif et éducatif.

Le CASSF considère que la prise en charge de plus de deux femmes en cours de travail d'accouchement ne permet pas d'assurer la sécurité globale de la mère et de l'enfant.

Le CASSF déplore cette forme de maltraitance silencieuse vécue par les couples. Et nous dénonçons des conditions de travail des sages-femmes qui les malmènent et les rendent complices de cette situation au nom de la sécurité toute technique.

Le CASSF alerte les Pouvoirs Publics face à l'émergence d'accompagnants à la naissance sans formation qualifiante. Nous revendiquons que les conditions matérielles et humaines soient organisées par les tutelles pour que les sages-femmes puissent assumer PLEINEMENT le besoin légitime d'être entourées, exprimé par les familles.

Pour ces motifs le CASSF dénonce tout recours ou participation des sages-femmes à quelque action qui cautionnerait ou validerait la création d'une profession d'accompagnante à la naissance.

Écrit en 2009